



Caisse de compensation du bâtiment, des travaux publics et branches annexes du canton de Genève

Rue de Malatrex 14 - 1201 Genève

Tél. 022 949 19 19 - Fax 022 949 19 20

www.ccb.ch

CCP 12-4493-3

Tél. direct : 022 949 19 21

Réf. :068/JB/pyc

Genève, le 3 février 2026

Salaires 2026 dans le secteur du Gros-œuvre

Madame, Monsieur,

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention nationale pour le secteur principal de la construction, nous vous informons que les salaires minimaux sont adaptés au renchérissement sur la base de l'indice national des prix à la consommation (état : septembre 2025) et **relevés de 0.2%**.

Vous trouvez ci-après **les salaires minimaux à partir du 1^{er} janvier 2026** :

Montants en CHF

	CE (région bleue)		Q (région rouge)		A (région rouge)		B (région rouge)		C (région rouge)	
	jusqu'au 31.12.25	dès le 01.01.26	jusqu'au 31.12.25	dès le 01.01.26	jusqu'au 31.12.25	dès le 01.01.26	jusqu'au 31.12.25	dès le 01.01.26	jusqu'au 31.12.25	dès le 01.01.26
Mensuel	6'429	6'442	5'976	5'988	5'764	5'776	5'447	5'458	4'875	4'885
Horaire	36.55	36.60	33.95	34.00	32.75	32.80	30.95	31.00	27.70	27.75

Nous vous rappelons également que **selon l'art. 38 de la CN 2026+, le passage de la classe C à la classe B intervient au plus tard, sous les réserves d'usage, après 3 ans dans la branche considérée.**

Les ajustements salariaux correspondants devront être communiqués, soit au moyen des listes de corrections, qui vous ont été remises au début de l'année, si vous ne les avez pas encore retournées, soit au moyen des fiches de mutation.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces informations, nous tenons à votre entière disposition pour tout complément et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Caisse de compensation du bâtiment, des
travaux publics et branches annexes
du canton de Genève

Jim Buchs
Directeur